



Déclaration préalable

« RP Mutations »

Voilà bien l'exemple type de sujet qui eut dû être consensuel.

S'il est un pan de l'exercice de gestion administrative au caractère social affirmé, c'est bien le système des mutations des personnels.

Nous appelons de nos vœux, comme d'autres, une révision de ce règlement particulier qui avait pris « quelque âge ».

Après 5 ans d'échanges en CAPC, l'administration a accédé à nos demandes en 2009.

Et force est de constater qu'au niveau quantité, le dialogue social a fonctionné.

Pas moins de 7 groupes de travail : excusez du peu !

Mais la qualité était-elle au rendez-vous, en particulier en termes d'écoute de la part de l'administration ?

Si la réponse a été positive sur un certain nombre de sujets de gestion des mutations, elle est très négative sur 4 sujets « politiques » essentiels sur lesquels nous vous demandons de revenir tant qu'il est encore temps :

- 1) Le système de radiation d'inscription au tableau des mutations fait marche arrière toute. Alors que nous avons proposé et obtenu, il y a une dizaine d'années, une organisation qui satisfaisait les agents et donnait plus de lisibilité au tableau lors de sa parution (nous voulons parler des radiations avant tableau suite à fiche individuelle), l'administration a tout d'abord modifié la donne unilatéralement en 2008, puis nous a présenté la marche « arrière toute » dans ce règlement particulier. Nous ne pouvons l'accepter dans la mesure où le tableau n'est toujours pas mis à jour en ligne régulièrement.
- 2) Les mutations en outre-mer : Nous trouvons inadmissible ce qui nous est imposé. Vouloir ôter toute chance de mutation aux agents surveillance ayant 55 ans, ou OPCO ayant 60 ans, est pour nous une ineptie. Proposer alternativement d'imposer un séjour de 2 ans minimum est, pour nous, une atteinte aux droits des agents.

Quand nous avons interrogé l'administration sur le nombre de cas relevés antérieurement d'agents partis en retraite dans la foulée de leur mutation outre-mer, la réponse a été 2 ou 3 cas sur la Réunion.

Nous savons pertinemment qu'un régime de retraite amélioré existe sur place. Mais pour 3 brebis égarées, doit-on conduire le troupeau à l'abattoir ?

C'est inadmissible.

3) Les postes à profil :

Après quelques provocations (comme les B des CROC), l'administration a arrêté seule une liste que nous contestons.

Nous en sommes maintenant à plus du tiers des emplois de catégorie A dits « à profil ».

Allez donc jusqu'au bout et dites-nous que vous voulez muter vos cadres A où bon vous semble !

Si nous pouvons considérer qu'un certain nombre d'emplois nécessitent des compétences particulières (chef de service, correspondant social, enseignants, etc.), nous ne saurions admettre votre liste telle quelle. Nous vous demandons de renoncer à cette mesure.

4) L'affectation des stagiaires ou agents promus par liste d'aptitude sur des résidences pour lesquelles le tableau n'est pas épuisé.

Nous avons exprimé notre vive opposition à cette proposition lors des différents groupes de travail. Pour la CFDT c'est totalement inacceptable.

Comme vous le voyez, ce sujet non budgétaire où vous avez les mains libres nous oppose. A vous de voir comment peut évoluer l'échange. Nous en tirerons les conclusions au moment du vote.

Paris, le 26 mai 2010.